

Elle > Société > Actu société

# Procès des viols de Mazan : ce que révèlent les stratégies obsolètes de la défense

Publié le 13 décembre 2024 à 11h00

EDITION ABONNÉES



Procès des viols de Mazan : ce que révèlent les stratégies obsolètes de la défense - © BENOIT PEYRUCQ/ AFP

SAUVEGARDER

# Le procès des viols de Mazan a permis de donner un coup de projecteur sur les stratégies parfois obsolètes de certains avocats de la défense. Comment les hommes accusés de viol sont encore défendus en 2024 et quelles évolutions sont souhaitables ? Éléments de réponse.

---

Par Justine Briquet Moreno

---

La parole des avocats de la défense dans les prétoires français est parfois hors du temps. Au procès des viols de Mazan, elle a souvent résonné comme en dissonance avec une France en pleine évolution, marquée par le mouvement #MeToo. Pendant des mois d'audience, une partie des **avocats des accusés** ont déployé des stratégies de défense éprouvées, mais d'un autre âge. Parmi les répliques les plus choquantes, l'une d'elles a marqué les esprits : « vous n'auriez pas des tendances exhibitionnistes ? », lancée à Gisèle Pelicot après la projection de photos intimes prises à son insu par son mari.

Certaines **plaidoiries** choisissent l'outrance. « On réclame vengeance, ce n'est plus de la justice », clamait un avocat, quand un autre tentait la comparaison entre les accusés, dont les noms ont été publiés sur les réseaux sociaux, et les juifs pendant l'Occupation : « La suite c'est quoi ? On leur met des petites étoiles ? » Dans une plaidoirie, ont même été convoqués les arguments de la « testostérone » ou de la « pulsion sexuelle » pour expliquer le passage à l'acte. Si l'opinion publique est choquée, ces lignes de défense sont-elles encore audibles dans l'enceinte judiciaire ?

## UN FOSSÉ ENTRE AVOCATS ET MAGISTRATS SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

En refusant le huis clos, **Gisèle Pelicot** a permis au public d'entendre comment un homme accusé de viol est défendu en 2024. Ces stratégies tant décriées sont pourtant considérées comme « classiques » par une partie de la profession. Pour Audrey Darsonville, professeure de droit pénal à l'université Paris Nanterre, ce procès révèle que « rien n'a changé depuis des décennies ». « La défense attaque toujours la

victime, insinuant qu'elle était peut-être consentante », affirme-t-elle. Bien que choquantes pour le public, ces pratiques restent courantes chez de nombreux avocats prêts à tout pour déstabiliser les plaignantes, quitte à leur infliger une nouvelle violence à la barre.

Lire aussi >> [Lever le huis clos, une démarche essentielle pour les victimes de viols : « C'est à lui d'avoir honte, pas à moi »](#)

Jamais un dossier pour viol n'avait réuni autant de preuves matérielles : 20 000 vidéos ont été retrouvées dans le matériel informatique de Dominique Pelicot. Pourtant, la majorité des avocats de la défense n'ont pas ménagé la partie civile. Face à ce constat, une question persiste : la profession d'avocat ne gagnerait-elle pas à entamer un examen de conscience ?

## **« MALGRÉ LES ÉVOLUTIONS MAJEURES DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA JUSTICE, CERTAINS AVOCATS CONTINUENT DE PLAIDER COMME IL Y A 30 ANS »**

Un fossé se creuse entre les magistrats, de mieux en mieux formés aux violences sexuelles, et certains avocats qui continuent de se référer à des stratégies d'un autre temps. Un décalage que perçoit également Audrey Darsonville qui analyse les réquisitions du parquet, de plus en plus sévères, comme une nette « évolution ».

« Malgré les évolutions majeures de la société et de la justice, certains avocats continuent de plaider comme il y a trente ans, déplore la juriste. Ces stratégies de défense, qui reposent souvent sur le déni de l'accusé ou sur des arguments désuets, sont non seulement dépassées, mais semblent aujourd'hui complètement décalées. La Cour de cassation, par exemple, a récemment reconnu la sidération d'une victime comme preuve de son non-consentement, un progrès significatif dans la prise en compte des violences sexuelles. »

## DES RÉFÉRENCES POUSSIÈREUSES POUR CRITIQUER LES RÉQUISITIONS

La semaine dernière, des avocats ont pourtant cité les peines prononcées dans le procès d'Aix-en-Provence de 1978, comme des références... en 2024. Pour prouver la sévérité des réquisitions, ils ont cru bon de rappeler que les trois violeurs d'Anne Tonglet et Araceli Castellano avaient été condamnés, à six et quatre ans de prison. « Le procès de 1978 est justement un exemple de ce qu'il ne faut pas faire, s'offusque Audrey Darsonville. C'est le procès de la honte, qui a été à l'origine de la mobilisation de Gisèle Halimi pour faire évoluer la justice. Se référer à ce procès aujourd'hui est stupéfiant ! »

Des avocats dénoncent aussi ces positions. Habitée à défendre tant les victimes que les accusés, l'avocate au barreau de Paris, Julia Courvoisier, fustige les formules malheureuses comme « il y a viol et viol » et autres « TikTokeurs des palais ». « Ces prises de position ne rendent pas hommage à notre métier et, pire, portent atteinte à notre crédibilité », reconnaît-elle. Mais soucieuse de rappeler les fondamentaux, elle revient sur l'importance de conserver une défense libre : « Cela fait partie du processus judiciaire. On peut ne pas aimer certaines plaidoiries, mais le principe reste que chaque accusé a droit à une défense, qu'elle soit moralement acceptable ou non. »

## LE DROIT À ÊTRE DÉFENDU, UN PILIER DU SYSTÈME JUDICIAIRE

En France, la défense peut tenir des « propos durs, voire cruels » sans n'avoir aucun reproche à se faire au regard de la loi. Les seules limites imposées sont les règles déontologiques qui veulent que « tout avocat exerce ses fonctions avec conscience, dignité, indépendance, probité et humanité ». En revanche, il existe une protection renforcée de l'avocat lorsqu'il plaide pour son client.

Pour le reste, Julia Courvoisier qualifie la loi judiciaire de « violente » : « Le principe même du débat judiciaire est de remettre en question, donc il est naturel de poser des questions. Si on n'interroge plus la victime, alors la parole de la victime est intouchable. » Reste que le viol constitue le seul crime où on questionne le consentement d'une victime de la sorte.

## « IL FAUT DISTINGUER CE QUI RELÈVE DU DROIT ET CE QUI RELÈVE DE LA MORALE »

Mettre en comparaison les plaidoiries de la défense avec les évolutions sociétales en matière de violences sexuelles ne serait pas une bonne idée selon l'avocate : « La question n'est pas de savoir si ces arguments sont audibles dans la société, mais bien dans une cour d'assises ou une cour criminelle. D'abord, il faut distinguer ce qui relève du droit et ce qui relève de la morale. »

La question est de savoir si les accusés savaient qu'ils agissaient contre la volonté de Mme Pelicot. « L'opinion publique peut être choquée par ces fantasmes sexuels qui consistent à coucher avec une personne endormie, mais cela n'a pas à interférer avec l'appréciation juridique du dossier », poursuit encore Julia Courvoisier. Même si, en l'occurrence, les éléments factuels dans le dossier Pelicot (le site Internet, la soumission chimique, les vidéos...) sont accablants.

### **DES CHOIX DE DÉFENSE QUI CONFORTENT L'ACCUSÉ DANS LE DÉNI**

Les avocats sont libres de défendre leurs clients de la façon qu'ils le souhaitent. Mais le procès des viols de Mazan soulève la question de la formation de leur profession en matière de violences sexuelles. « Bien que la loi n'ait pas beaucoup évolué sur la définition du viol, et je le regrette, la jurisprudence, elle, a fait des progrès considérables », estime Audrey Darsonville, qui déplore que certains avocats fassent encore semblant de l'ignorer.

Au-delà de cette problématique, il s'agit pour les avocats de se questionner sur la bonne manière de défendre aujourd'hui un auteur d'infraction sexuelle. Continuer à maintenir son déni ne ferait qu'aggraver la situation. « Un auteur pourrait mieux se défendre s'il reconnaissait sa culpabilité et s'interrogeait sur la notion de consentement, notamment sur ses rapports avec les femmes », affirme la juriste. Un point de vue que partage pleinement l'avocate Julia Courvoisier, pour qui le rôle de

l'avocat consiste également à « faire prendre conscience à son client de la gravité des faits ».



## À ÉCOUTER

### Les vagues

Quand vous êtes-vous senties à votre place ? Des personnalités se confient à Emilie Tran Nguyen



Les vagues

Partager

+ Suivre

Acast

**Laure Manaudou : « Aujourd’hui, je commence à me respecter »**



10 décembre 2024 · 32 min · Écouter plus tard

Conditions d'utilisation

Écoutez ce podcast sur :



Spotify



Apple Podcasts



Deezer

Par



Justine Briquet Moreno



Edition Abonnées

Procès des viols de Mazan

## À LIRE ÉGALEMENT

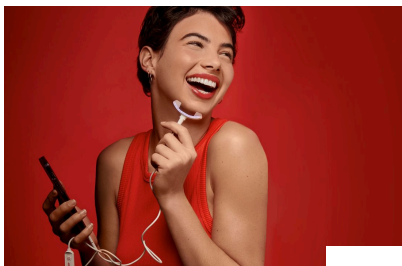


Soumission chimique : comment le procès des viols de Mazan a permis des mesures concrètes



**ABONNÉES**

Mazan : comment la levée du huis clos voulue par Gisèle Pelicot bouleverse le système judiciaire



Découvrez pourquoi le sourire l'indispensable de la routine  
*Communiqué*

**ABONNÉES**

Allô, Giulia ? « L'affaire des viols de Mazan fait remonter en moi le souvenir d'une agression »

## NOS ABONNÉES AIMENT



ABONNÉES

Volume, texture : quel style de coupe choisir à la cinquantaine selon la coiffeuse d'Ines de la Fressange



ABONNÉES

Avant/Après : de duplex à colocation de plain-pied à Lille

ABONNÉES

Les techniques anti-âge de chirurgie esthétique : lesquelles sont in, lesquelles sont out ?

ABONNÉES

Baskets : lesquelles sont in et out cet automne ?



ARTICLE PRÉCÉDENT

Sandrine Rousseau chargée d'émotions en commission d'enquête sur les violences sexuelles

ARTICLE SUIVANT



Narges Mohammadi libérée pour raison de santé : elle revendique sa liberté d'expression

## LES + POPULAIRES SOCIÉTÉ

1.

Vivian Jenna Wilson, la fille reniée d'Elon Musk, icône de l'Amérique anti-Trump

5.

Comment protéger les océans ?

- 2.** Morgane retrouvée vivante : l'homme qui l'a hébergé mis en examen pour « viol »
- 3.** 5 choses que vous ne savez pas sur l'Antarctique
- 4.** Bachar el-Assad et sa famille en fuite : qui sont sa femme Asma et ses enfants ?
- 6.** Le gaslighting, une technique de manipulation qui s'infiltré bien au-delà des relations amoureuses
- 7.** Déserts médicaux, procédures médicamenteuses imposées... Où en est l'IVG en France ? Notre enquête
- 8.** Morgane retrouvée vivante : le point sur l'état de santé de l'adolescente





Haut de page

# ELLE

## SUIVEZ-NOUS



## NEWSLETTER SOCIÉTÉ & DÉBATS

[JE M'INSCRIS](#)

## CONTACTS

Annonces  
[Abonnez-vous](#)  
La rédaction

- Nos RSS
- Mentions légales et CGU
- Données personnelles et cookies
- Gérer mes cookies
- Conditions Générales de Vente
- Foire aux Questions
- Le groupe CMI France
- CMI Media
- ELLE International